



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement des épreuves d'élevage 2018

Style Hunter Jeunes chevaux

Société Hippique Française
83/85 Bd Vincent Auriol
75013 PARIS
www.shf.eu

Secrétariat administratif :

01.53.59.31.31

Fax: 01.53.59.31.30

Secrétariat technique :

01.53.59.31.35 / 01.53.59.31.39

E-mail : shf.services@shf.eu



10. ÉPREUVES D'APTITUDE AU STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER

101	DÉFINITION	3
102	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
102.1	CAVALIERS	3
102.2	CHEVAUX	3
102.3	NOMBRE D'ÉPREUVES	3
102.4	NOMBRE DE JEUNES CHEVAUX PAR CAVALIER EN ÉPREUVES REGIONALES	3
103	ÉPREUVES	4
103.1	ÉPREUVES REGIONALES.....	4
103.1.1	<i>Déroulement</i>	4
103.1.2	<i>Primes</i>	4
103.2	FINALE NATIONALE	4
103.2.1	<i>Qualification</i>	4
103.2.2	<i>Déroulement</i>	4
103.2.3	<i>Championnat Style jeunes chevaux - Hunter</i>	4
104	DOTATIONS	5
105	DÉROULEMENT TECHNIQUE	5
105.1	DEFINITION	5
105.2	EXECUTION, JUGEMENT ET NOTATION	5
105.3	JURY	6
105.4	PARCOURS ET OBSTACLES.....	6
105.4.1	<i>Parcours type</i>	7
105.4.2	<i>Tableau des distances</i>	7
105.4.3	<i>Obstacles types</i>	7
105.5	HARNACHEMENTS	7
105.6	TENUE DU CAVALIER	8



101 DÉFINITION

Ce cycle d'épreuves d'élevage officielles est considéré comme Cycle Libre avec des épreuves séparées pour chaque classe d'âge (4 ans, 5 ans et 6 ans). Il permet :

- à un jeune cheval « polyvalent », de participer parallèlement à des épreuves d'élevage (Cycle Classique ou Cycle Libre) dans les autres disciplines ;
- à un jeune cheval de participer parallèlement à des épreuves régies par le règlement F.F.E., dans la limite prescrite en nombre total de parcours autorisé par jour (art. 32.4.3 du Règlement Général);

Leur réglementation, hors prescriptions particulières indiquées ci-après, est celle prévue par les parties générales du présent règlement (titres I à IV).

102 CONDITIONS DE PARTICIPATION

102.1 Cavaliers

Les épreuves sont ouvertes à tous les cavaliers titulaires d'une licence Pro ou Amateur.

102.2 Chevaux

Tout cheval répondant aux conditions des chapitres 31 et 32.3 du Règlement Général peut participer aux épreuves régionales de Style jeunes chevaux - Hunter.

Un cheval de 5 ans n'ayant jamais participé à une épreuve de Hunter dans son année de 4 ans peut concourir jusqu'au 1er juin des épreuves Style jeunes chevaux - Hunter de 4 ans.

Un cheval de 6 ans n'ayant jamais participé à une épreuve Style jeunes chevaux - Hunter dans son année de 4 et/ou 5 ans peut concourir jusqu'au 1er juin les épreuves Style jeunes chevaux - Hunter de 5 ans.

Les primes obtenues dans une catégorie d'âge inférieure à l'âge du cheval ne compteront pas pour la qualification à la Finale Nationale.

Pour accéder à la Finale nationale, un jeune cheval devra avoir rempli les conditions de qualification détaillées à l'art. 103.2.1.

102.3 Nombre d'épreuves

Un jeune cheval de 4 ans, 5 ans et 6 ans peut participer dans la même journée à (article 32.4.3 du Règlement Général):

- deux épreuves Style jeunes chevaux - Hunter S.H.F. ;
- une épreuve Style jeunes chevaux - Hunter S.H.F. et une épreuve Hunter F.F.E.;
- une épreuve Style jeunes chevaux - Hunter S.H.F. et une épreuve S.H.F. C.S.O. ou S.H.F. Dressage.

102.4 Nombre de jeunes chevaux par cavalier en épreuves régionales

Un cavalier est autorisé à monter 6 chevaux par épreuve régionale. Cette limitation ne s'applique pas à la Finale Nationale.

103.1 Epreuves régionales

103.1.1 Déroulement

Pour faciliter l'organisation des épreuves SHF, les difficultés techniques des épreuves jeunes chevaux seront calquées sur les épreuves fédérales :

- Style Jeunes chevaux 4 ans- Hunter = Style 3
- Style Jeunes chevaux 5 ans- Hunter = Style 2
- Style Jeunes chevaux 6 ans- Hunter = Style 1

Les organisateurs peuvent programmer le même jour par tranche d'âge :

- soit une épreuve ;
- soit deux épreuves successives nécessitant une seule détente, mais deux engagements distincts.

Les jeunes poneys partiront en fin de chaque épreuve Style jeunes chevaux - Hunter. Avant le départ de l'épreuve, leur cavalier devra déclarer au Président du jury s'il souhaite concourir sur le même parcours que les chevaux avec une distance entre les deux obstacles du double comprise entre 10,70 m et 11 m ou avec une distance réduite entre les deux obstacles du double de 10 m.

103.1.2 Primes

Sauf dans le cas de jeunes chevaux concourant dans une épreuve inférieure à leur âge, les jeunes chevaux titulaires d'une note ≥ 16 bénéficieront d'une 1^{ère} prime. Les jeunes chevaux titulaires d'une note ≥ 14 mais < 16 bénéficieront d'une 2^{ème} prime.

Dans le cas d'épreuves successives, faisant l'objet d'engagements séparés, chacun des parcours donnera lieu à l'attribution d'une note et permettra donc l'obtention d'une prime.

103.2 Finale nationale

103.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale, le jeune cheval devra, entre le 1^{er} janvier de l'année en cours et la veille du concours, avoir obtenu, dans la catégorie Style jeunes chevaux - Hunter à laquelle il appartient (4, 5 ou 6 ans) :

- soit une première prime (note égale ou supérieure à 16), soit 2 deuxièmes primes (notes ≥ 14 mais < 16).

103.2.2 Déroulement

Pour chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), la Finale Nationale comporte :

- une 1^{ère} épreuve, composée de deux tours successifs.
- une 2^{ème} épreuve, composée de deux tours successifs. L'ordre de départ est donné par le classement inverse de la 1^{ère} épreuve.
- une épreuve de modèle, distinction et aptitude à la discipline disputée parallèlement faisant l'objet d'une note spécifique.

103.2.3 Championnat Style jeunes chevaux - Hunter

Dans chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), le classement est obtenu à partir des moyennes des notes des 2 épreuves (sur 20, avec un coefficient 2) et de l'épreuve de modèle (sur 20, avec un coefficient 1).

Les jeunes chevaux sont classés en trois sections :

- ÉLITE STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 16 ;
- EXCELLENT STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 15 et ≤ 16 ;
- TRÈS BON STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 14 et ≤ 15 .

104 DOTATIONS

Les montants de chaque niveau de primes feront l'objet d'une publication dans la note financière sur www.shf.eu.

Le montant d'une prime attribuée à un cheval concourant dans une épreuve inférieure à son âge sera diminué et publié dans la note financière sur www.shf.eu

105 DÉROULEMENT TECHNIQUE

105.1 Définition

Le cheval de Style jeunes chevaux - Hunter doit avoir un modèle harmonieux et se déplacer souplement dans un équilibre naturel, l'encolure étendue devant lui, décontractée, sans peser à la main.

Il doit être très stable dans son attitude, avoir une cadence régulière, des allures souples et amples.

Il doit paraître appliqué et attentif à son travail.

Il franchit les obstacles dans un style parfait, en montant ses épaules, les deux genoux devant lui, symétriques et à la même hauteur. La tête et l'encolure doivent s'allonger vers l'avant et légèrement vers le bas. Les postérieurs se dégagent bien au-dessus de l'obstacle et la ligne du dessus doit former un arc de cercle parfait du bout du nez à la pointe de la queue. L'obstacle devra être au milieu de la trajectoire de saut.

Le cheval doit rester droit pendant le saut, sans se vriller.

Il doit être propre, le poil brillant, la crinière nattée, la queue nattée ou épilée.

105.2 Exécution, jugement et notation

Le cheval est noté sur 20 résultant de la moyenne d'une note technique (sur 20) et d'une note de style, modèle et allures (sur 20).

Le jugement intervient dès que le cheval entre sur la piste et jusqu'à ce qu'il en sorte.

Le cheval doit effectuer un grand cercle de départ et d'arrivée. La cadence doit rester la même pendant tout le parcours. Le cheval ne doit pas couper ses tournants.

Dans chaque tournant, il doit être au galop sur le bon pied avant le sommet de la course.

Trois refus ou désobéissances éliminent. Une chute élimine.

Un refus à l'obstacle ramène automatiquement la note finale à un maximum de 10 sur 20.

105.2.1 Note Technique :

Les fautes graves entraînent une pénalité de moins 4 à 5 points :

- trajectoire dangereuse ;
- désuni en ligne droite ;
- tournant à faux ou désuni ;
- les 6 ans ne changeant pas de pied.
- Une faute à l'obstacle entraîne une pénalité de moins 4 points de la note technique.

Les fautes majeures entraînent une pénalité de moins 2 à 3 points :

- non-conservation de l'allure (5 et 6 ans uniquement) ;
- changement de rythme brutal ;
- petit pied ;
- mauvaise trajectoire ;
- abords de travers, saut de biais, oblique, etc. ;
- les 5 et 6 ans tardifs ne changeant pas de pied ;
- défenses répétées.

Les fautes mineures entraînent une pénalité de moins 0,25 à 2 points :

- tutoiement de l'obstacle ;
- non-conservation d'une cadence régulière;

- non-conservation de l'allure (4 ans uniquement) ;
- courbe mal tracée (tournant coupé) ;
- changement de pied dans une ligne ;
- abords un peu près, un peu grand ;
- les 4 ans ne changeant pas de pied.

105.2.2 Note de Style :

Elle comprend le modèle, les allures, le style du cheval.

105.3 Jury

Le Président de jury des épreuves Style jeunes chevaux - Hunter doit être habilité par la S.H.F. ou être juge Hunter National Elite.

Il peut, le cas échéant, avoir pour assesseur un juge National régional de la F.F.E. ou habilité par la S.H.F.

105.4 Parcours et obstacles

Principes généraux

Le parcours doit être coulant, au tracé simple, composé de lignes de deux ou trois obstacles à des distances justes et faciles de trois, quatre, cinq ou six foulées, le double comptant comme un obstacle (avec 2 efforts).

Le tracé est fait obligatoirement de lignes droites.

Le premier obstacle d'une ligne sera toujours un obstacle type « vertical » et le dernier, un obstacle de type « oxer montant ».

Le premier et le dernier obstacle de la ligne sont placés assez loin du tournant de façon à avoir une ligne droite de 20 mètres avant et après la ligne d'obstacles.

Pour les concours à deux épreuves, le nombre d'obstacles de chaque épreuve ne doit pas dépasser huit.

Pour les concours à une seule épreuve, le nombre d'obstacles de l'épreuve ne doit pas dépasser onze.

Le parcours peut comporter pour les 5 et 6 ans, un double à au minimum deux foulées pendant toute la saison.

Les combinaisons sont interdites sur les épreuves de 4 ans.

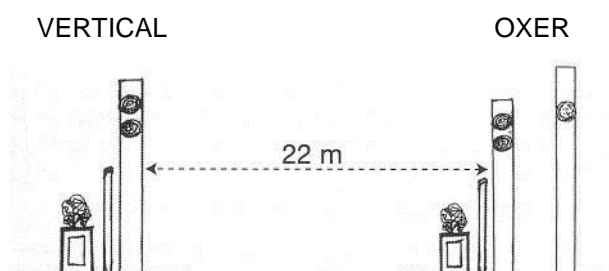
Les obstacles sont appelés, garnis et massifs et comporteront trois plans au moins.

La distance entre deux obstacles est mesurée du dernier plan du premier obstacle au deuxième plan du deuxième obstacle.

	Hauteur	Largeur	Epreuve FFE équivalente
4 ans	0,90 m maximum	1 m environ à la base de l'obstacle	Style 3
5 ans	1,00 m maximum	1,10 m environ à la base de l'obstacle	Style 2
6 ans	1,10 m maximum	Largeur : 1,20 m environ à la base de l'obstacle	Style 1

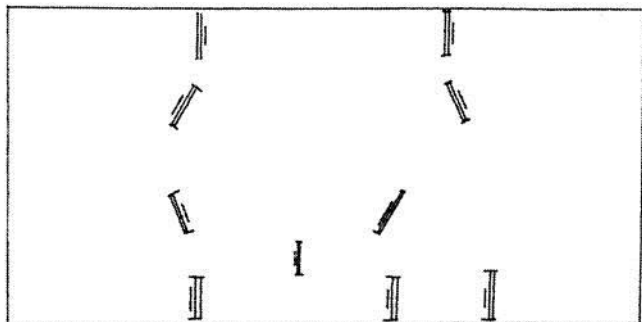
Petites Finales 5 et 6 ans : Hauteur : 1,10 m maximum.

Exemple :



105.4.1 Parcours type

EXEMPLE D'EMPLACEMENT DES OBSTACLES



JURY

(Subordonné à la configuration du terrain)

Dimension souhaitée du terrain : mini : 80 m par 40 m

105.4.2 Tableau des distances

Deux foulées : 10,70 à 11 mètres.

Trois foulées : 14 à 14,5 mètres.

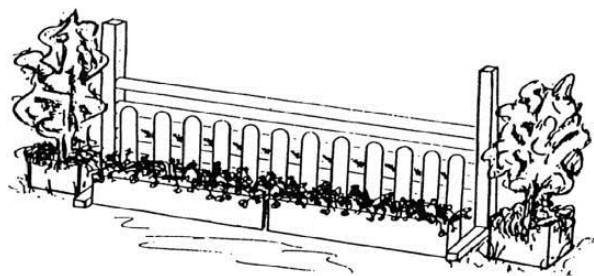
Quatre foulées : 18 mètres.

Cinq foulées : 22 mètres.

Six foulées : 26 mètres.

Les distances données ci-dessus sont à respecter impérativement, mesurées au décimètre.

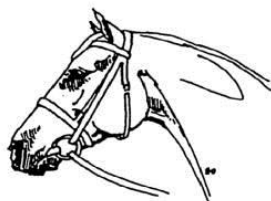
105.4.3 Obstacles types



105.5 Harnachements

Sont autorisés:

- le filet Chantilly, Verdun ou à aiguilles;
- le filet simple ou torsadé à une ou deux brisures, filet caoutchouc, cuir ou résine à brisures ou droit, le double canon à double brisures;
- le Pelham à 4 rênes (toléré) à condition que les branches ne dépassent pas 11 cm;
- la muserolle française (souhaitée), la muserolle combinée faite d'une muserolle française avec lanière passant sous le mors (tolérée);



Muserolle française



Muserolle combinée

- la martingale fixe réglée lâche, sans être élastique (lorsque le cheval à l'encolure normalement placée, la martingale doit aller jusqu'à l'auge);
- tapis en forme de la selle uniquement;
- les protections : guêtres et protège-boulets conformément au règlement S.H.F. de saut d'obstacles (tolérées) mais doivent rester très discrètes.

Les cuirs et matériel doivent être sobres, adaptés à la robe du cheval.

Sont interdits:

- tous les autres harnachements non mentionnés ci-dessus et plus particulièrement :
- les cloches ;
- la martingale à anneaux;
- les rondelles;
- le bonnet;
- la bride.

105.6 Tenue du cavalier

La tenue est celle prescrite au règlement F.F.E.

Cependant :

- Une veste de concours ou d'équitation est souhaitée ; le blouson F.F.E. homologué et la veste rouge sont tolérés ;
- les gants sont souhaités ;
- les éperons à molettes sont interdits.

Sont conseillés les culottes beiges, les cravates de ville pour les hommes, le tour de cou dit « américain » pour les femmes.